

**RÉUNION DES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
SUR LES STRATÉGIES INFORMATIQUES ET L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE AUX FINS DE L'ADMINISTRATION DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE**

Genève, 23 – 25 mai 2018

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE MODÉRATEUR

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La réunion a été ouverte par M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, qui a souligné la nécessité de tirer parti des technologies de l'information les plus récentes pour faire face à l'augmentation de la complexité et du volume des demandes de titres de propriété intellectuelle, et de renforcer la collaboration entre les offices de propriété intellectuelle.
2. M. Andy Bartlett, directeur divisionnaire de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO), a été invité à animer la réunion. M. Bartlett a souligné le rôle essentiel que jouent l'intelligence artificielle et la transformation numérique dans l'amélioration des services fournis par les offices de propriété intellectuelle et a invité ces derniers à mettre à profit leur créativité et leur capacité d'innovation et à unir leurs efforts.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSES PRESENTES PAR CERTAINS OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

3. L'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni a présenté un exposé sur la modernisation de sa plateforme informatique. L'approche est axée sur les services et la modélisation de processus. Après plusieurs tentatives visant à développer une architecture informatique moderne, l'office est actuellement en train de développer une architecture orientée composant qui offrira plus de flexibilité et une plus grande stabilité à long terme.
4. L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle de la Suisse a présenté un exposé sur la modernisation de son système de gestion des flux de travail et des dossiers. Le résultat obtenu est un exemple d'utilisation réussie d'un logiciel disponible dans le commerce pour le traitement de l'information en matière de propriété intellectuelle.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT GENERAL SUR LES STRATEGIES INFORMATIQUES

5. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3. Ce document contenait un certain nombre de recommandations destinées à lancer les discussions, mais qui ne nécessitaient pas d'être approuvées. Les délégations se sont félicitées que l'OMPI ait convoqué cette réunion, à la fois opportune et utile pour échanger des vues et des données d'expérience sur les stratégies informatiques et l'administration rationnelle des opérations. Les délégations ont notamment examiné les questions générales ci-après concernant les stratégies informatiques :

- La nécessité d'établir un catalogue des technologies afin d'éviter les doublons et la prolifération de solutions différentes.
- La modification des normes de l'OMPI afin de tenir compte des applications d'intelligence artificielle, car l'élaboration de nouvelles normes et leur mise en œuvre nécessitent beaucoup de temps et d'efforts.
- L'homogénéité des applications d'intelligence artificielle entre les offices de propriété intellectuelle. Il est peu probable que les tiers fournisseurs de systèmes de gestion des brevets, en particulier, acceptent de prendre en charge différentes normes pour chaque office.
- La nécessité d'opter pour une approche axée sur la fourniture de services qui tienne compte des besoins des parties prenantes externes.
- Adopter une approche de la modélisation de processus opérationnels fondée sur

l'élaboration de modèles "idéaux" qui tirent parti des capacités informatiques disponibles aux fins du respect des prescriptions légales, plutôt que concentrer les efforts sur les modèles existants et recréer les processus existants avec des outils modernes.

- Privilégier la qualité à la source tout en reconnaissant que des actions de coopération internationale concernant les technologies de reconnaissance optique de caractères (ROC) sont en cours pour la numérisation des fichiers actuels et rétrospectifs.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT SUR CERTAINES QUESTIONS (STRATEGIE INFORMATIQUE NATIONALE)

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la première partie du document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3. Les délégations ont notamment examiné les questions spécifiques ci-après :

- De nombreuses parties sont en train d'élaborer des outils d'intelligence artificielle pour le classement. Ces parties ont la possibilité d'unir leurs efforts.
- La collaboration doit également porter sur le partage d'ensembles de données, notamment en ce qui concerne les offices possédant de grands ensembles de données.
- Certains offices ont déjà adopté une politique ouverte en ce qui concerne le partage des données avec d'autres offices.
- Une fois validés en interne, les outils peuvent être proposés aux clients afin d'améliorer la qualité à la source.
- Les délégations ont examiné des questions concernant la publication, la diffusion des informations et la situation juridique. Il a été fait mention de la nécessité de réduire le nombre de doublons et de recenser une source unique et authentique d'informations.
- Il existe des pratiques différentes en matière de gestion des dossiers, notamment en ce qui concerne les exigences relatives à l'authenticité et aux signatures numériques, découlant des différents cadres juridiques nationaux.
- Un certain nombre d'offices mènent des expériences avec les technologies de chaîne de blocs pour les utiliser dans des situations telles que la création de registres distribués.

7. Les délégations ont pris note de plusieurs projets ou initiatives en cours :

- Une plateforme pour les projets de collaboration est en train d'être créée. Les offices intéressés pourront y participer.
- L'élaboration d'outils de classement automatique fondés sur l'intelligence artificielle et la production des ensembles de données requis pour former ces outils d'intelligence artificielle nécessitent une étroite collaboration internationale. Les offices de propriété intellectuelle intéressés sont invités à participer à une équipe d'experts créée par l'OMPI (voir les recommandations R7 et R8).
- Un atelier ou un séminaire en ligne sera organisé afin de partager des informations techniques spécifiques sur les outils de recherche pour les différents types de droits de propriété intellectuelle (voir la recommandation R9).

- Le CWS doit examiner la question de la normalisation des formats pour la publication en ligne (voir la recommandation R10).
- Une proposition pourrait être présentée au CWS tendant à créer une équipe d'experts chargée d'étudier l'utilisation des technologies de chaîne de blocs. L'équipe d'experts tiendrait compte des observations formulées par certaines délégations, selon lesquelles un modèle fédéré de registre et la création de liens profonds pour ces registres, à des fins de recherche et de récupération, pourraient offrir une solution plus intéressante à court terme (voir la recommandation R12).

8. Les délégations ont pris note des recommandations R1 à R12 et les ont généralement acceptées. Elles ont également indiqué que la pleine application et mise en œuvre de certaines recommandations (voir par exemple la recommandation R5) prendrait un certain temps et qu'il conviendrait que les données d'image, notamment en ce qui concerne les dessins et modèles industriels, soient générées dans un format lisible par ordinateur.

9. Le Bureau international de l'OMPI a partagé des informations sur le progiciel IPAS de l'OMPI pour les offices de propriété intellectuelle. Il a été rappelé que les offices de propriété intellectuelle disposant de ressources limitées sont encouragés à utiliser le progiciel IPAS de l'OMPI à des fins de renforcement de la coopération internationale et d'échange des données.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT SUR CERTAINES QUESTIONS (STRATEGIE INFORMATIQUE INTERNATIONALE)

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la deuxième partie du document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3. Les délégations ont notamment examiné les questions spécifiques ci-après :

- Plusieurs offices auraient des difficultés à échanger des informations sur les demandes non publiées, bien que certains aient également de l'expérience dans la publication de certaines catégories d'informations. Les préoccupations portaient notamment sur les restrictions juridiques et les intérêts des déposants (voir la recommandation R15).
- En dépit de cela, l'objectif consistant à faciliter l'échange d'informations est valable et nécessite des mesures efficaces, mais d'autres solutions techniques et juridiques sont à prendre en considération.
- Les offices envisagent de passer à la norme ST.96 de l'OMPI mais relèvent certaines difficultés en ce qui concerne la conversion et la gestion de formats multiples. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est supposée examiner de nouveaux éléments pour la norme ST.96, notamment les rapports de recherche ou d'examen et l'extension possible des travaux de l'équipe d'experts aux questions de mise en œuvre liées aux mécanismes de validation XML afin d'améliorer l'interopérabilité entre les offices (voir les recommandations R16 et R17). D'autres compétences juridiques et techniques pourraient être nécessaires pour ces éléments supplémentaires.
- Des outils communs, le cas échéant, aideraient à assurer la mise en œuvre uniforme des normes. Des convertisseurs docx pour le corps de la demande constitueraient un premier exemple (à noter que d'autres questions juridiques ou de procédure sont à prendre en considération en plus de la question de l'uniformité sur le plan technique).

- Outre les questions concernant l'équipe d'experts du CWS, certains offices sont convenus d'échanger davantage d'informations techniques, de préférence dans le cadre de séminaires en ligne ou d'autres réunions en ligne organisés régulièrement, en ce qui concerne leur expérience sur les outils de conversion, les outils de validation, l'utilisation d'applications d'intelligence artificielle pour fournir des services aux clients, l'intégration dans des systèmes tiers, ou d'autres questions, comme l'orientation de leur stratégie informatique à long terme.
- L'équipe d'experts du CWS chargée des applications d'intelligence artificielle pourrait proposer un "modèle de mise en œuvre" qui pourrait être utilisé par les offices et les tiers pour élaborer des systèmes compatibles.
- Les fichiers d'autorité sont déjà mis à disposition par certains offices et ont été normalisés dans la norme ST.37 de l'OMPI. Les autres offices sont encouragés à mettre en œuvre cette norme (voir la recommandation R23).
- Il n'existe pas de politique internationale concernant l'échange sans restrictions d'information en matière de brevets, bien que de nombreuses délégations aient déjà adopté une politique de ce type et souhaitent qu'elle soit plus largement appliquée. Cette politique devrait préciser l'étendue de l'information en matière de brevets (données bibliographiques, données en texte intégral, citations, données de classement et produits des offices) (voir la recommandation R22).
- Les offices utilisent de plus en plus le Service d'accès numérique de l'OMPI aux documents de priorité (DAS) et considèrent qu'il offre une solution économique pour abandonner progressivement le système d'échange de documents au format papier et qu'il pourrait également offrir des solutions à certaines questions concernant le droit de partager des informations non publiées, telles que les résultats de la recherche et de l'examen. Les offices sont également favorables à l'idée de créer des progiciels simples pour l'échange de documents, étant entendu que tout investissement dans de nouveaux systèmes doit être justifié au regard des avantages que présentent ces systèmes (voir la recommandation R25).

11. Les délégations ont pris note des recommandations R13 à R24 et les ont généralement acceptées. Certaines recommandations devraient s'accompagner de mesures spécifiques, par exemple l'échange d'informations techniques sur une plateforme de collaboration et des vidéoconférences ou des séminaires en ligne. Dans certains cas (voir par exemple les recommandations R16, R17, R19, R21 et R23), les équipes d'experts concernées du CWS doivent examiner un champ plus large de questions. En ce qui concerne la politique relative à l'information en matière de brevets, le Bureau international devrait réfléchir à la façon d'établir une politique internationale officielle concernant l'échange sans restrictions de données.

12. Le Bureau international a présenté des exposés sur les systèmes ePCT et PCT RSP (Resilient and Secure Platform).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT SUR CERTAINES QUESTIONS (STRATEGIE INFORMATIQUE GLOBALE)

13. Les délibérations ont eu lieu sur la base de la deuxième et de la troisième partie du document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3. Les délégations ont notamment examiné les questions ci-après :

- Les offices souhaitent que toutes les opérations relatives au système de Madrid et au système de La Haye puissent être réalisées en ligne. Davantage d'offices vont envisager la possibilité d'intégrer le service de dépôt électronique selon le système de Madrid et de collaborer avec le Bureau international afin d'améliorer les protocoles et les processus.
- Les offices sont en train d'élaborer des outils en ligne pour la validation des produits et services qui pourraient bénéficier également du Gestionnaire des produits et services de Madrid.
- Le Bulletin des dessins et modèles internationaux de l'OMPI est en train d'être adapté au format prévu dans la norme ST.96 et les offices devraient passer à ce nouveau format d'ici à 2021, dans la mesure du possible.

14. Les délégations ont pris note des recommandations R27 à R34 relatives au système de Madrid et au système de La Haye et les ont généralement acceptées.

- Le Bureau international est en train de chercher des solutions de compensation pour optimiser la gestion des différentes devises et des différents paiements entre les nombreux services de propriété intellectuelle et pour améliorer le rapprochement et la fiabilité des transactions financières.
- Les normes internationales en matière de sécurité sont généralement appliquées par de nombreux offices. Cependant, les offices nationaux doivent également, en vertu de la réglementation nationale, mettre en œuvre des normes et des politiques nationales en matière de sécurité, mais pourraient envisager la possibilité de conclure un accord concernant des normes internationales relatives aux systèmes d'échange de données.
- De nombreux offices envisagent de recourir à l'hébergement en nuage ou ont déjà commencé à utiliser cette solution pour certaines applications et données. À l'heure actuelle, aucun office ne prévoit de recourir à des prestataires publics de services d'hébergement en nuage pour le stockage ou le traitement des demandes de brevet non publiées.
- Les normes sont nécessaires mais doivent être adoptées et mises en œuvre rapidement afin de tenir compte des nouvelles technologies. Les questions concernant les cycles de maintenance et la gouvernance sont également à prendre en considération au regard de l'évolution des exigences des utilisateurs et des nouvelles technologies.
- Les offices sont convenus de participer activement aux travaux de l'équipe d'experts du CWS en apportant leur contribution d'ici à la fin juin, afin qu'une proposition finale relative à l'élaboration d'une nouvelle norme de l'OMPI sur les interfaces d'intelligence artificielle puisse être présentée au CWS pour examen et adoption à sa sixième session qui se tiendra en octobre 2018.
- Dans certains cas (voir par exemple les recommandations R32 et R33), les équipes d'experts concernées du CWS doivent examiner un champ plus large de questions.

15. Les délégations ont pris note des recommandations R35 à R40 sur les politiques et stratégies informatiques globales. Les solutions de compensation doivent être considérées dans un contexte plus large que celui indiqué dans la recommandation R35, avec un cadre de transaction plus efficace.

16. À l'issue des délibérations sur le document WIPO/IP/ITAI/GE/18/3, les délégations ont fait part de leur volonté de poursuivre les discussions et l'échange d'informations techniques, en particulier par l'intermédiaire des outils de collaboration en ligne, de vidéoconférences ou de séminaires en ligne.

17. Le Secrétariat de l'OMPI a proposé de créer un site Web et un site wiki consacrés aux stratégies informatiques et à l'intelligence artificielle, afin de faciliter l'échange d'informations entre les États membres ainsi que l'organisation de réunions virtuelles sur certains thèmes et projets de collaboration spécifiques. Les délégations ont salué cette proposition.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

18. Le Secrétariat de l'OMPI a présenté un résumé des réponses à la note concernant l'utilisation d'applications d'intelligence artificielle dans l'administration des offices de propriété intellectuelle (voir le document ITAI/GE/18/1).

19. Les délégations sont convenues que le domaine de l'intelligence artificielle évoluait rapidement et qu'il serait utile de partager des données d'expérience et des pratiques recommandées par l'intermédiaire d'une plateforme de collaboration en ligne.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSES PRESENTES PAR CERTAINS OFFICES DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

20. Des exposés ont été présentés par :

- l'Institut fédéral de la propriété industrielle (FIPS) de la Fédération de Russie,
- l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO),
- l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO),
- IP Australia,
- l'Office européen des brevets (OEB) et
- l'Office des brevets du Japon (JPO).

Ces exposés ont fourni de précieuses informations sur les progrès notables accomplis au sein de ces différents offices dans le but d'exploiter le potentiel de l'intelligence artificielle dans nos systèmes d'administration de la propriété intellectuelle. Les discussions ont démontré la volonté des offices de poursuivre l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'intelligence artificielle, notamment afin d'éviter le chevauchement des activités.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : EXPOSE PRESENTE PAR UN EMINENT CHERCHEUR EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

21. M. Wei Xu, éminent chercheur chez Baidu, a présenté un exposé sur la situation actuelle en ce qui concerne l'intelligence artificielle et a livré ses réflexions sur l'avenir de l'intelligence artificielle.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE) : EXPOSE PRESENTE PAR LE BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI

22. Le Secrétariat de l'OMPI a présenté un exposé sur les applications d'intelligence artificielle à l'OMPI.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DEBAT SUR LES APPLICATIONS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

23. Les délégations sont convenues de poursuivre l'échange d'informations et de renforcer la coopération, comme en témoignent les propositions relatives au site Web, aux séminaires en ligne et au partage d'informations sur les outils de classement.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RESUME PRESENTE PAR LE MODERATEUR

24. Les délégations ont remercié le modérateur pour sa direction éclairée et salué sa décision de publier un résumé de la réunion (le présent document) sur le site Web de l'OMPI.

[Fin du document]